

APPEL À PROJETS Printemps 2012

L'Université Numérique Thématique consacrée aux champs disciplinaires des Sciences humaines, des Sciences sociales, des Lettres, des Langues et des Arts se nomme l'Université Ouverte des Humanités.

Pour **favoriser une meilleure réussite des étudiants** et **contribuer au développement de l'université numérique française**, l'UOH offre sur son portail **librement accessible** (www.uoh.fr) des **contenus pédagogiques validés** scientifiquement, pédagogiquement et techniquement : texte, audio, vidéo, multimédia, etc. Les ressources proposées sont **des compléments et/ou des supports aux cours en présentiel** qui permettent la **diversification des modes de transmission des connaissances** et offrent la possibilité à tous les établissements supérieurs de construire des stratégies d'enseignement s'ils le désirent.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les Universités Numériques Thématiques

Depuis 2003, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soutient le développement d'Universités Numériques Thématiques.

Les missions principales de ces UNT sont :

- **recenser** les ressources pédagogiques numériques existantes dans les établissements ;
- **valoriser**, indexer et diffuser ces ressources ;
- **produire** de nouvelles ressources ;
- **assurer la validation** scientifique, pédagogique et technique des ressources produites.

L'Université Ouverte des Humanités

La **mission centrale** de l'UOH consiste à mettre à disposition des ressources numériques validées scientifiquement, pédagogiquement et techniquement, afin d'offrir aux étudiants des compléments et supports de cours de qualité. Ces principaux objectifs sont :

- valoriser les ressources existantes au sein des établissements partenaires ;
- soutenir la production de nouvelles ressources en constituant un réseau d'enseignants producteurs ;
- s'ouvrir à l'international, notamment autour de la francophonie et des langues étrangères.

La **politique éditoriale** de l'UOH s'est construite autour de 4 types de ressources : *Grandes Leçons*, *Essentiels*, « Etudes et Documents », « Conférences, Tables rondes et Entretiens ». Le dernier type n'est pas concerné par les appels à projets. Toutes les ressources pourront être commentées et éventuellement soumises à la controverse.

Les *Grandes Leçons* et les *Essentiels* constituent les ressources phares, leurs objectifs étant de répondre le plus justement possible aux besoins des étudiants et de viser l'excellence en se distinguant des ressources pouvant déjà exister par ailleurs en ligne.

→ **Les Grandes Leçons**

Il s'agit de leçons permettant d'**introduire ou de réintroduire des « fondamentaux »**.

Elles doivent donner à l'étudiant les cadres de pensée, par la mise en relief de ce qui constitue, à travers les disciplines, le bien commun des établissements d'enseignement supérieur (thèmes communs et/ou transversaux). Elles sont des **productions de savoirs construits**, des réflexions abouties adossées à des travaux de recherche.

→ **Les Essentiels**

Ils représentent des **séries de contenus courts** pouvant venir étayer les *Grandes Leçons* et permettre l'explication de concepts et notions clés s'y référant en conjuguant les stratégies pédagogiques.

Véritables « coups de flash », ils sont des **travaux d'érudition cadrés** et ont vocation à constituer de petites encyclopédies définissant les différents concepts des Humanités.

→ **Etudes et Documents**

Il s'agit d'objets pédagogiques et scientifiques pouvant constituer des dossiers. La relation avec des *Grandes Leçons* et/ou *Essentiels* peut s'avérer pertinente.

QUOI ?

- des projets de valorisation de ressources existantes, afin d'améliorer les caractéristiques pédagogiques et techniques des nombreuses ressources riches en contenus restées peu visibles dans les établissements ;
- des projets de productions nouvelles ;
- des projets de controverses ;

CONCERNANT :

- tous les aspects de l'ensemble des domaines disciplinaires des Humanités, avec une priorité dans le cadre de cet appel aux projets concernant la préparation du CLES 2 en allemand, espagnol, anglais, mais aussi en FLE ; ainsi qu'une priorité aux projets prévoyant des ressources exemplaires en termes de respect des normes d'accessibilité pour les publics en situation de handicaps ;
- principalement le niveau Licence et notamment le L1, mais le niveau Master est également accepté ;
- des productions pluri-établissements, avec une attention donnée aux projets plurinationaux ;

COMPRENANT :

- le prolongement des ressources à travers leur articulation à des webographies/bibliographies commentées (pouvant constituer des objets pédagogiques indépendants) ;
- l'intégration d'un accompagnement des usages pédagogiques ;
- l'intégration d'une dimension critique explicitée (suivant public visé : contextualisation disciplinaire, oppositions théoriques, etc.).

QUI ?

- tous les établissements supérieurs, en tant que partenaires d'un ou plusieurs projet(s) porté(s) par un établissement membre de l'UOH ;
- en tant que porteur, prioritairement aux établissements membres de l'UOH, sachant que tous les établissements peuvent porter un projet sous réserve d'adhérer à l'UOH si le projet est retenu.
- Un établissement peut être porteur ou partenaire de différents projets

3 VOLETS :

- **Valorisation, modernisation et diffusion de ressources pédagogiques numériques existantes**

Ce volet est favorisé en 2012.

Il concerne l'amélioration pédagogique et/ou scientifique de ressources brutes ou déjà scénarisées.

- **Production de nouvelles ressources pédagogiques numériques**

La demande d'aide financière doit concerner une production à venir.

- **Controverses**

Ce volet vise à clarifier certaines des controverses qui peuvent traverser les différentes communautés disciplinaires des Humanités, afin de permettre aux étudiants de saisir l'historique et l'état d'avancement de la recherche sur des sujets donnés.

Son objectif est que les enseignants proposent des lectures critiques des ressources accessibles sur le portail (dont ils auront été en amont les auteurs ou non).

Les groupes d'auteurs intéressés par ce volet spécifique de l'appel à projets de l'UOH peuvent proposer des projets de controverses prenant appui sur une ou des ressources déjà diffusée(s) sur le portail de l'UOH (l'UOH se chargera alors de prendre contact avec les auteurs concernés pour solliciter leur accord) ou émergeant d'une ressource qu'ils projettent de produire dans le même temps. Dans ce dernier cas, le projet devra faire apparaître soit l'absence de ressources en ligne relatives à la controverse envisagée, soit en quoi les ressources existantes sont insuffisantes à traiter cette controverse

Ces controverses seront mises en scène sur le portail de l'UOH sous forme de fils de discussion réservés aux auteurs partenaires du projet.

PROCÉDURE DE SOUMISSION DES PROJETS

Les ressources projetées devront obligatoirement prévoir :

- des suggestions d'usages pédagogiques (une grille de formalisation sera fournie aux auteurs au moment de la mise en ligne de leur ressource) ;
- un découpage de la ressource permettant à chaque partie d'avoir son URL propre (voir un exemple en suivant ce lien : <http://www.uoh.fr/front/notice?id=276f445b-d825-4b53-bb32-08bbc5389308>), ceci d'en l'objectif notamment d'optimiser le référencement (voir guide auteur inter-UNT en annexe) ;
- une indexation, les renseignements minimum à fournir étant : type de ressource UOH (*Grande Leçon, Essentiel*), titre, auteur, description courte, mots-clés, date de création, niveau, objectifs pédagogiques, domaine(s) disciplinaire(s), estimation de la durée en temps apprenant, prérequis éventuels.
- les échanges entre auteurs de tous horizons (formats portables, interopérables...)

Le dossier comprend impérativement :

- un descriptif de la scénarisation très détaillé, afin de permettre au Conseil scientifique d'évaluer l'intérêt pédagogique du projet de manière optimale ;
- une situation des projets de réalisation par rapport aux ressources existantes dans le catalogue de l'UOH ;
- une indication des formations dans lesquelles il est éventuellement prévu d'intégrer la ressource ou certaines de ses parties.

Éléments de constitution des réponses

- Remplir et retourner un dossier (également disponible sur le portail de l'UOH : www.uoh.fr) en l'accompagnant des pièces demandées par courrier électronique à kazarian@unistra.fr et par voie postale au bureau de l'Université Ouverte des Humanités (22 rue Descartes – BP 80010 – 67084 Strasbourg cedex), **AVANT LE 15 MAI 2012.**
- Le dossier complété doit être signé par le chef de l'établissement porteur du projet.
- Il doit être accompagné d'une lettre d'engagement signée par le responsable scientifique et les auteurs.
- L'établissement porteur du projet s'engage à assumer la gestion des droits d'auteurs.
- Le soutien financier de l'UOH est au maximum de 50% des moyens nécessaires sur la base de budgets consolidés faisant apparaître les apports en numéraire, en industrie et en nature du ou des établissements participant au projet. (Attention ! Le prélèvement de frais de gestion par le ou les établissement(s) n'est pas autorisé dans ce cadre.)

PROCÉDURE D'INSTRUCTION ET DE GESTION DES PROJETS

- La sélection des projets est réalisée par le Conseil Scientifique de l'UOH (2 rapporteurs par projet – membres du CS : <http://www.uoh.fr/sections/documents-divers/presentation/instances-pilotage>). Aux expertises scientifiques et pédagogiques des deux rapporteurs est associé l'avis d'un expert technique. Pour discussion entre les différents acteurs, une réunion de délibération est organisée environ un mois après la date d'échéance de chaque appel à projets.

- Les critères d'évaluation scientifiques et pédagogiques sont les suivants :
 - QUALITÉ SCIENTIFIQUE
 - Correspondance avec l'objectif de redonner aux étudiants de grands cadres de pensée*
 - Richesse du contenu*
 - Originalité par rapport à l'existant*
 - Dimension critique (suivant public visé : contextualisation disciplinaire, oppositions théoriques, etc.)*
 - Cohérence des publications des auteurs avec le thème de la ressource*
 - Reconnaissance scientifique des auteurs*
 - QUALITÉ PÉDAGOGIQUE
 - Pertinence des procédés pédagogiques mis en œuvre*
 - Richesse et originalité de la démarche*
 - Qualité de la scénarisation*
 - Interactivité de la ressource*
 - ÉVALUATION DE LA DEMANDE À LAQUELLE RÉPOND LE PROJET
 - Usages clairement identifiés*
 - Nombre d'établissements impliqués*
 - Adaptation du niveau aux publics visés*
 - Intérêt international*
 - Accessibilité*
 - ÉVALUATION DE LA DEMANDE FINANCIÈRE

- Suite aux retours des éventuelles navettes et à l'acceptation des projets concernés, l'UOH établit une convention de partenariat définissant la collaboration (critères financiers, juridiques...) avec l'établissement concerné.

- Tout projet retenu fait l'objet d'une notification à l'établissement qui en est le porteur, soit dès la réunion de délibération, soit après navette. Le soutien financier est accordé à l'établissement.

- Les crédits sont versés en deux temps :
 - une moitié à la signature de la convention,
 - l'autre moitié à la livraison, après la remise d'un bilan budgétaire et l'acceptation de la ressource par le Conseil scientifique de l'UOH.